



## Série de fiches *Des actions nécessaires en éducation des adultes* **Thème 1 : Le compte personnel de formation**

Cette fiche vise à apporter un éclairage sur le compte personnel de formation, un dispositif d'accès à la formation continue qui existe dans quelques pays. Il y a différents modèles de compte de formation, appelé aussi compte individuel de formation, droit individuel de formation ou encore compte d'apprentissage tout au long de la vie. Est-ce qu'il serait pertinent d'implanter un tel dispositif au Québec ? Serait-il une solution à des enjeux majeurs, tels que le financement et l'accessibilité de l'éducation et de la formation des adultes, auxquels les systèmes en place ne répondent que partiellement ? Explorons ce qu'il en est.

### COMMENT CE TYPE DE DISPOSITIF FONCTIONNE-T-IL ?

- Les personnes admissibles bénéficient annuellement d'un montant pour suivre une formation.
- Ce montant s'accumule durant la vie active jusqu'à l'atteinte du plafond déterminé. Ce dernier diffère selon les lieux où un tel dispositif est implanté.
- Le montant varie également selon la situation professionnelle (personnes salariées, demandeuses d'emploi, etc.) et le temps travaillé (temps plein ou non).
- Les personnes moins qualifiées ont souvent accès à un montant annuel plus élevé quand il s'agit de ce type de montant. Dans d'autres pays, il s'agit plutôt d'une somme unique, et non annuelle.
- Les dispositifs existants proposent des formes d'accompagnement diverses pour les personnes qui veulent s'inscrire à une activité de formation.
- Certains pays ont développé des applications mobiles permettant aux individus d'accéder facilement à leur compte personnel de formation.

### PERMET-IL DE SUIVRE N'IMPORTE QUELLE FORMATION ?

- La liberté de choisir sa formation varie selon les dispositifs, mais en général l'idée est de soutenir l'accès à des formations favorisant l'insertion ou la réinsertion en emploi, la mobilité professionnelle, etc.
- Dans certains cas, le choix est à faire parmi une liste de formations éligibles, dans d'autres, les individus ont davantage de liberté de choix. Toutefois, cette liberté peut varier selon que la formation est suivie sur le temps de travail ou en dehors du temps de travail.

### QUI FINANCE CE TYPE DE DISPOSITIF ?

- Les modèles de financement varient. Il y a généralement un partage du coût entre les entreprises, l'État et les individus, mais les entreprises sont dans plusieurs cas la principale source de financement.
- D'autres acteurs peuvent contribuer, notamment des acteurs régionaux et différents acteurs du marché du travail, par le biais de dispositifs ou de financements complémentaires.

## OÙ CES DISPOSITIFS SONT-ILS IMPLANTÉS ?



- Plusieurs pays ont mis en place ce type de dispositif.
- En France, le compte personnel de formation (CPF) a remplacé en 2014 le droit individuel à la formation (DIF) créé en 2004. Il est accessible à partir du site et de l'application mobile « **Mon compte formation** ».
- Dans le cadre du programme *Skills Future*, Singapour expérimente depuis 2016 le *SkillsFuture Credit* (SFC).
- Le Royaume-Uni a mis en place un dispositif similaire (*Individual Learning Account*) au début des années 2000 avant de l'abolir. Le Pays de Galles a expérimenté plusieurs programmes avant de réintroduire en 2019, les *Personal Learning Accounts* (PLA).
- Aux États-Unis, quelques États ont testé des comptes individuels de formation (*Individual Training Account*) et testent actuellement, dans le cadre de projets pilotes, des comptes d'apprentissage tout au long de la vie (*Lifelong Learning Accounts - LiLA*)[1].

## QUELQUES QUESTIONS

- Quelle est l'autonomie réelle des individus dans le choix de la formation ?
- Ce type de dispositif permet-il de rejoindre des personnes moins scolarisées et éloignées du marché du travail ?
- De quelle manière ce type de dispositif est-il complémentaire à d'autres dispositifs ou mesures existantes facilitant l'accès à la formation ?
- Est-ce que ce type de dispositif peut contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'éducation et à la formation des adultes ?
- Ce type de dispositif favorise-t-il les formations courtes au détriment de formations longues ?

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Cummins, P. A., Harrington, A. K., & Yamashita, T. (2022). Individual Learning Accounts: A Comparison of Implemented and Proposed Initiatives. *Adult Learning*, 33(4), 147-157. <https://doi.org/10.1177/10451595211046971>
- Dennery, M. (2019). Compte personnel de formation et désintermédiation en formation : quelles perspectives ouvertes pour le marché de la formation ? *Savoirs* 50(2), 101-113. <https://doi.org/10.3917/savo.050.0101>
- Gautié, J., Maggi-Germain, N., et Perez, C. (2015). Fondements et enjeux des « comptes de formation »: les regards croisés de l'économie et du droit. *Droit social* (2), 169-180.
- Kim, S., Chen, Z. W., Tan, J. Q., et Mussagulova, A. (2021). A case study of the Singapore SkillsFuture Credit scheme: preliminary insights for making lifelong learning policy more effective. *Asian Journal of Political Science*, 29(2), 192-214.
- Lee, B. (2010). The individual learning account experiment in the UK: A conjunctural crisis? *Critical Perspectives on Accounting*, 21(1), 18-30.
- Perez, C., et Vourc'h, A. (2020). « L'individualisation des dispositifs d'accès à la formation: l'exemple français du Compte Personnel de Formation ». Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations (no. 245), OCDE. <https://dx.doi.org/10.1787/d222364a-fr>

[1] À ne pas confondre avec le *Lifelong Learning Plan*, le Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) qui existe au Canada. Ce régime permet de retirer 10 000 \$ de ses REER par année pour financer des études à temps plein, pour un maximum de 20 000 \$. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/reer-regimes-connexes/regime-encouragement-a-education-permanente.html>